



Audrey Martin, ACR+
+32 2 234 65 00 07
+32 476 98 3456
am@acrplus.org

Campagne européenne de réduction des déchets de l'ACR+ : quel potentiel ? Quelles actions ?

Assises nationales de la gestion territoriale des déchets, Agen, 18 juin 2008
Forum E : Plans locaux de prévention : quelles actions originales des collectivités ?

Présentation de la Campagne

L'objectif de cette Campagne, organisée par l'Association des Villes et Régions pour le Recyclage et la gestion durable des Ressources (ACR+), est d'encourager l'engagement en faveur de la réduction des déchets aux niveaux locaux et régionaux, notamment via la formulation d'objectifs et d'indicateurs chiffrés et la mise en place d'actions ciblées.

La Campagne européenne de réduction des déchets s'articule autour de 4 lignes d'action :

- 1- promouvoir l'échange international d'informations et d'expériences entre autorités locales sur la prévention des déchets,
- 2- formuler des objectifs chiffrés et des indicateurs de prévention sur les principaux flux de déchets (déchets biodégradables, emballages, papier et encombrants), grâce à l'apport de groupes d'experts techniques (les « Clusters »)
- 3- développer des partenariats d'actions (« twinnings ») entre villes et régions
- 4- promouvoir une Semaine européenne de la Réduction des Déchets.

Cette campagne est soutenue par un comité politique de parrainage composé de personnalités politiques locales et régionales de haut rang provenant de 8 pays différents.

Quels objectifs chiffrés de réduction des déchets ?

Sur une moyenne européenne de 600 kg de déchets municipaux par habitant et par an, il existe, selon les conclusions de groupes de travail de l'ACR+, un potentiel de réduction d'environ 100 kg par habitant et par an, soit plus ou moins 15%. Cet objectif, modulable en fonction de la situation locale et/ou régionale, peut être décliné en objectifs chiffrés s'appliquant à des flux de déchets spécifiques.

Quelles actions sur quels flux de déchets ?

Tout en laissant à chaque ville et région le soin de préciser le contenu des actions préventives qu'elle souhaite mener, l'ACR+ entend mettre en avant une liste de catégories d'actions pour lesquelles un potentiel significatif de réduction a déjà pu être établi :

- actions relatives aux déchets biodégradables
- actions relatives aux déchets de papier
- actions relatives aux emballages
- actions relatives aux encombrants et autres déchets.

Plus d'infos : www.acrplus.org/-kg